

10 déc 2019 -09:51

Qu'en est-il de l'absence pour cause de maladie des fonctionnaires fédéraux ?

Chaque année, Medex, qui est en charge du contrôle de l'absentéisme des fonctionnaires fédéraux, publie une étude relative à l'absentéisme fédéral.

## Augmentation de taux d'absentéisme pour maladie en 2018

Tant dans le secteur privé que dans le secteur public, le taux d'absentéisme pour maladie a augmenté ces dernières années. Seules les absences pour maladie des fonctionnaires fédéraux avaient diminué en 2017. Malheureusement, cette baisse n'a pas continué en 2018. Le taux d'absentéisme pour 2018 s'élève à 6,58 %, soit une augmentation de 0,43 %.

## Un tiers des fonctionnaires fédéraux n'est jamais tombé malade en 2018

Le pourcentage de fonctionnaires fédéraux qui n'ont pas signalé d'absence en 2018 est passé de 32,8 % en 2017 à 33,1 % en 2018. Un fonctionnaire sur cinq (20,6 %) s'est absenté une seule fois en 2018 pour cause de maladie ou d'accident privé. Les deux tiers des titulaires de mandat et un peu moins de la moitié (44,6 %) des fonctionnaires de niveau A (diplôme universitaire ou équivalent) n'étaient pas absents en 2018 pour cause de maladie.

## Les fonctionnaires sont en moyenne plus souvent absents, mais moins longtemps que les employés du secteur privé

Les employés du secteur privé sont en moyenne moins absents (1,1 fois par an selon Securex, 1,2 fois selon SDWorx) que les fonctionnaires (2,1 fois par an). En revanche, ils sont absents plus longtemps : la durée moyenne d'absence des employés est de 12,6 jours (SDWorx) ou de 17,6 jours (Securex), selon la source, contre 15,2 jours pour les fonctionnaires. Selon Securex, la durée moyenne d'une absence est de 16 jours ouvrables, tandis que l'absence d'un fonctionnaire fédéral ne dure que 7,6 jours en moyenne.

## Les maladies psychiques sont la principale cause médicale de l'absentéisme

En 2018, les maladies psychiques gagnent en importance en tant que principale cause médicale de l'absentéisme dans le secteur public fédéral. À partir de 30 ans, au moins 1 fonctionnaire sur 10 signale une absence pour cause de maladie psychique. La dépression et le burnout sont à l'origine de la plupart des jours de maladie (34,4 %).

Maggie De Block, ministre de la Santé publique : « C'est pour cette raison que j'ai souhaité m'attaquer à la prise en charge du burn-out comme maladie liée au travail. Beaucoup d'actions ont été prises tant pour les travailleurs salariés, les fonctionnaires et les indépendants. Un [projet](#) visant à offrir un trajet d'accompagnement sur mesure à des travailleurs en burn-out ou menacés de burn-out a ainsi notamment été lancé par Fedris, l'agence fédérale des risques professionnels. Nous attendons les résultats fin 2021. Nous avons également lancé une campagne visant la prévention, la détection et la guérison du burn-out auprès du grand public et des professionnels de soins. Plus d'infos sur [stressburnout.belgique.be](https://stressburnout.belgique.be)

## 9 absences sur 10 contrôlées sont médicalement justifiées

En 2018, les médecins de contrôle ont pu évaluer dans 40.226 cas si une absence est médicalement justifiée ou pas. 90,2 % sont médicalement justifiées, 8,3 % n'ont pas pu être contrôlées car le patient ne s'est pas présenté à l'examen, l'absence a été raccourcie de 1,3 % et seulement 0,2 % sont jugées médicalement injustifiées.

Il existe 3 types de contrôles : à la demande de l'employeur (10 %), basé sur l'historique des absences du fonctionnaire (47 %) et créé au hasard par l'application (43 %).

## La reprise du travail avec prestations réduites en augmentation

De plus en plus de fonctionnaires statutaires absents depuis longtemps demandent à Medex l'autorisation de reprendre le travail avec une prestation réduite. Plus du tiers (34,6 %) des fonctionnaires absents depuis au moins 30 jours pour cause de maladie souhaitent reprendre le travail avec une prestation réduite en 2018. Plus de 9 demandes sur 10 de reprise de travail avec prestations réduites sont approuvées.

La Commission de Pension recommande également un pourcentage plus élevé de reprise du travail avec un travail adapté.

« De plus en plus de gens utilisent la possibilité de reprendre le travail à temps partiel après une absence de longue durée. C'est une excellente nouvelle ! Une reprise progressive du travail accélère en effet le

processus de guérison. Pour encourager la réintégration, nous avons mené une politique de sensibilisation axée sur un changement de vision : évaluer ce que le travailleur est capable de faire afin de lui permettre un retour progressif au travail sur mesure. Les affaires courantes ne nous ont pas permis d'aller plus loin ; j'encourage donc le prochain ministre à poursuivre la réforme importante que nous avons entamée » conclut la ministre Maggie De Block.

David Clarinval, vice-Premier ministre et ministre de la Fonction publique : « Tout cela me conforte dans l'idée qu'il sera nécessaire pour le prochain gouvernement de continuer à agir en faveur du bien-être des fonctionnaires au travail. Le précédent gouvernement avait introduit plus de flexibilité au sein de l'administration fédérale. La politique de télétravail a été étendue, que ce soit par l'instauration du travail en bureau satellite ou par le fait de pouvoir exercer des périodes de télétravail sur des périodes plus longues. Les chiffres nous confortent à continuer à aller en ce sens. Une étude récente avait ainsi montré que le nombre moyen de déclarations maladies était plus faible chez les fonctionnaires qui faisaient du télétravail par rapport à ceux qui n'en faisaient pas. Le gouvernement précédent avait également voulu faciliter la remise au travail d'un membre du personnel malade. Malheureusement, les affaires courantes n'ont pas permis de faire aboutir ce projet. »

Plus de détails ?

- lisez l'étude complète sur : <https://www.health.belgium.be/fr/absenteisme-maladie-fonctionnaires-federaux-2018>
- consultez les principaux résultats en image (infographie) : <https://www.health.belgium.be/fr/news/absenteisme-maladie-fonctionnaires-federaux-2018>
- visitez notre site internet : [www.medex.belgium.be](http://www.medex.belgium.be)

Personne de contact

Eduard De Decker, chef de service l'évaluation de capacité de travail, tél. : 02 524 75 15, GSM : 0498 66 95 63, e-mail : [eduard.dedecker@health.fgov.be](mailto:eduard.dedecker@health.fgov.be)

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement  
Eurostation II  
Place Victor Horta 40 bte 10  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Jan Eyckmans  
Chef du Service Communication externe & Porte-parole  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@health.belgium.be](mailto:jan.eyckmans@health.belgium.be)